



DOSSIER DE PRESSE

Campagne 2021 Garde régionale forestière Luberon



**pour surveiller les massifs forestiers
et sensibiliser le public au risque incendie**

Mardi 31 août à Cucuron

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional du Luberon

Contact espaces naturels : Aline Salvaudon – 04 90 04 42 05 – aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Contact presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr

60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr

En 2021, le Parc naturel régional du Luberon a de nouveau répondu favorablement, pour la 18ème année consécutive, à l'initiative de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en place une opération de sensibilisation du public aux risques d'incendies de forêt en période estivale, dans le cadre de l'opération « Guerre du feu ».

Le Parc du Luberon a reconduit cette action exemplaire, accueillie avec enthousiasme par les communes du territoire, pour un budget de 143 000 €, financé à 80% par le Conseil régional.

Cette action a mobilisé 24 jeunes issus des communes du Parc, du 23 juin au 31 août 2021. Ces garçons et filles, âgés de 19 à 26 ans, connaissent bien leurs villages et le Luberon, et ils ont à cœur de le protéger.

Cette année, 116 269 personnes ont été directement sensibilisées aux risques d'incendie !

RÔLE DES GRF

Les GRF expliquent aux usagers de l'espace naturel les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur le territoire du Parc du Luberon (niveaux d'alertes, créneaux horaires, zones dérogatoires). Ils peuvent également relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu.

Par ailleurs, ils participent activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel, et informent les estivants sur l'offre touristique locale et les possibilités de balades.



Fin juin 2021, **les 24 jeunes GRF ont été formés par la Région**, avec l'appui de l'ensemble des services compétents (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Direction Départementale Territoriale, Office National des Forêts, Comités Communaux Feux de Forêt),

et ont également suivi une journée de formation au sein du Parc du Luberon pour mieux appréhender le territoire et ses spécificités.

RÉPARTITION DES GRF SUR LE TERRITOIRE

Identifiables à leur tenue (uniforme marron avec logos Région et Parc du Luberon), ils ont été **déployés par binômes à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés** du territoire.

À l'entrée des sites dérogoatoires (situés au cœur du massif, ce sont les seuls sites qui restent ouverts l'après-midi en risque TRÈS SÉVÈRE) :

- Forêt des Cèdres du Petit Luberon
- Vallon de l'Aiguebrun
- Colorado de Rustrel

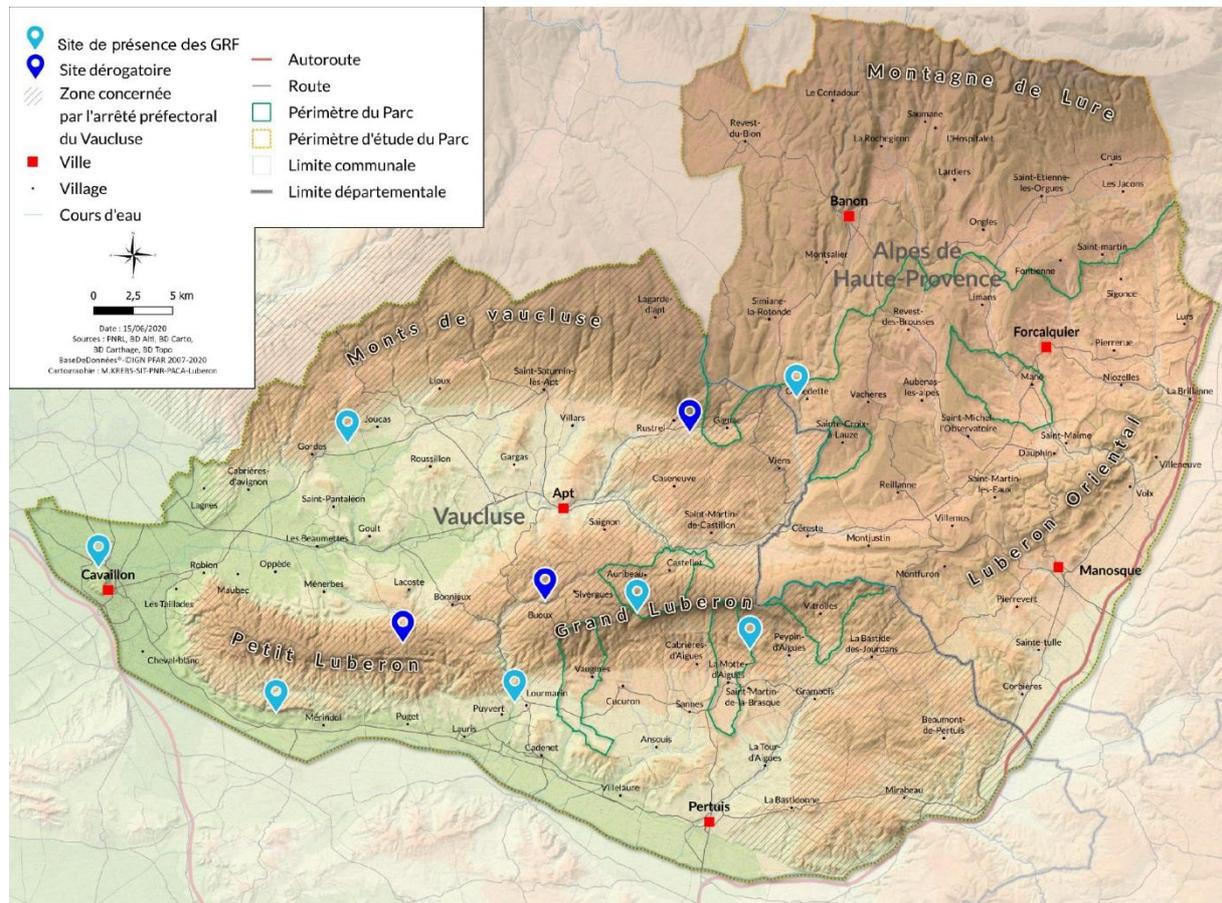
► *Ils jouent un rôle important pour permettre que ces sites naturels restent accessibles aux visiteurs et contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire.*

Ils ont également été déployés **sur des sites naturels très fréquentés et/ou les plus sensibles au risque incendie** :

- Colline Saint-Jacques à Cavaillon (patrouille à VTT)
- Gorges de Régalon
- Gorges d'Oppedette (04)
- Gorges de Véroncle
- Sud du Grand Luberon (Lourmarin, Cucuron, Cabrières d'Aigues, Peypin d'Aigues).

Afin de diffuser au mieux l'information auprès du public, les GRF ont couvert également certains **marchés locaux du territoire** (20 cette année en Vaucluse).

L'objectif : sensibiliser les estivants mais aussi les résidents, pas toujours au fait de la réglementation d'accès aux massifs forestiers en période estivale !



2021, UN RENFORCEMENT DU DISPOSITIF QUI A FAIT SES PREUVES

Suite à un afflux de visiteurs français et étrangers lié à la crise sanitaire en 2020, la fréquentation de nos massifs s'est vu augmenter de plus de 100 % lors de la saison dernière. Avec le soutien de la Région Sud, **cette année, 4 GRF ont été embauchés en plus pour renforcer l'équipe** et permettre de sensibiliser le maximum de personnes. Ce qui a porté ses fruits ! **Plus de 116 000 personnes sensibilisées et ce malgré les arrêtés préfectoraux interdisant l'accès aux massifs pendant près de 13 jours.**

Les équipes ont ainsi pu être renforcées sur les sites les plus fréquentés (Colorado provençal, Forêt des cèdres, Gorges de Régalon, Gorges d'Oppédette...) mais également être déployées sur de nouveaux points stratégiques tels que le parking de Barbe-Blanche à Buoux et les crêtes du Grand Luberon.

Les GRF ont su maintenir un haut niveau de courtoisie et de professionnalisme, face à un public nombreux et exigeant... Ils ont ainsi fortement contribué à ce que cette saison particulière se passe bien et en toute sécurité.



AUTRES PARTICULARITÉS DE L'ANNÉE 2021

- Pour la 2^e année, en juillet et août, **la gendarmerie de Pertuis** a organisé, en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon, **des patrouilles équestres** sur les lieux les plus fréquentés des massifs du Parc.

L'objectif : renforcer la prévention du risque incendie par un contact direct avec le public, mais aussi travailler à la sécurité publique et à la recherche éventuelle de personnes disparues.

Une convention a été signée, et le Parc a ainsi pris en charge la location de 2 chevaux équipés et d'un van.



• Cette année, **grâce au soutien financier de la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence**, le Parc du Luberon a pu **investir dans 2 VTT à assistance électrique** qui ont permis à un binôme de GRF de **monter sur les crêtes du Grand Luberon deux fois par semaine** afin d'aller à la rencontre de randonneurs au cœur des massifs. Un dispositif qui fait sens puisque le Mourre Nègre est l'un des lieux phares du Luberon pour les amateurs de randonnées et sports en extérieur.

En plus de la sensibilisation, les jeunes bénéficient d'un point de vue stratégique depuis les crêtes et peuvent ainsi surveiller les massifs et signaler rapidement des fumées suspectes, ce qui a été le cas plusieurs fois au cours de la saison.



**Je roule grâce
au soutien de**



CONCLUSION

La prévention des risques d'incendie par une sensibilisation en face-à-face du public au cœur des sites naturels fréquentés est indispensable.

Cette saison 2021 a connu une légère baisse de fréquentation des massifs par rapport au pic exceptionnel lié au déconfinement de l'année précédente (plus de 152 000 personnes sensibilisées en 2020), probablement dû aux arrêtés préfectoraux interdisant l'accès aux massifs pendant près de 13 jours en août.

Néanmoins, le renfort de la garde régionale forestière s'est avéré nécessaire : la plupart des départs de feux sur le territoire du Parc ont été signalés rapidement et pris en charge à temps. Nous avons également pu constater une amélioration du comportement des visiteurs : le dispositif « Guerre du feu » semble porter ses fruits et la communication plus conséquente cette année des médias a été un atout majeur.



Les départs de feu et les gros incendies du Var et des Dentelles de Montmirail sont là pour nous rappeler que le travail de sensibilisation des jeunes en forêt reste toujours autant justifié, et qu'il est nécessaire à un bon équilibre entre sécurité du public et découverte des forêts.

Pour s'en convaincre, si nécessaire, il convient de voir l'enthousiasme des résidents, riverains, visiteurs et professionnels du tourisme, sur la présence renouvelée des gardes régionaux forestiers au cœur de l'espace naturel. Le face-à-face avec le visiteur est une réelle plus-value pour expliquer la réglementation, convaincre du bien-fondé de la vigilance et diffuser « la culture incendie ».

La réussite du dispositif émane avant tout de la mobilisation des 24 jeunes motivés, mais aussi de la qualité de la formation qu'ils ont reçue de l'ensemble des services compétents, du mode de fonctionnement adapté et, enfin, d'une complémentarité évidente entre tous les acteurs de la prévention, et ce sur l'ensemble du massif du Luberon qui s'étire d'est en ouest sur deux départements.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

- Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750 € d'amende (contravention 4^e classe, article R163-2 code forestier).
- Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts appartenant à autrui, par des feux allumés à moins de 200m de ces terrains, par des feux allumés ou laissés sans précautions suffisantes, par des pièces d'artifice, par une cigarette jetée à terre..., est sanctionné par : 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison (article 322-5 code pénal).



Retrouvez les portraits des GRF ainsi que leurs motivations à s'investir dans la Garde régionale forestière Luberon sur les comptes Facebook et Instagram du Parc, dans les différents posts réalisés cet été !

Facebook : @pnrluberon
<https://www.facebook.com/pnrluberon>

Instagram : @parcduluberon
<https://www.instagram.com/parcduluberon/>